

Image not found or type unknown



## Neige, temps de travail, CIHR ?

Par **gullibert**, le **06/01/2009** à **11:29**

Bonjour,

Travaillant dans les yvelines, limite eure et loir, avec les intemperies, on nous a proposé de partir plus tot, ce qui est fort sympathique !

Cependant, comme deja vecue quelques années auparavant, si on ne partaient pas un peu plus tot (un e heure) avec la neige, verglas, on a du rester sur place et payer de sa poche une chambre d hotel ! (route non deneigée, bus restés au dépôt....)

De ce fait, on recoit un mail en nous demandant de recuperer l'heure ? NOus ne sommes pas partis plus tot pour aller a la piscine ! Doit on nous obliger a rattraper ?

Merci pour vos conseils avisés